

GRAISSE CONDUCTRICE D'ARGENT

8463

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification;

Nom du Produit : 8463**Autres Moyens d'Identification :** Graisse Conductrice d'Argent /
Silver Conductive Grease**N° de Pièces Connexes :** 8463-7G

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Lubrifie les commutateurs, améliore les connexions électriques, et améliore la dissipation de chaleur**Usage contre-indiqué :** Pas disponible

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

FabricantMG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADAMG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA**Téléphone** +1-800-340-0772**FAX** +1-800-340-0773**COURRIEL** support@mgchemicals.com**WEB** www.mgchemicals.com**Téléphone** +1-905-331-1396**FAX** +1-905-331-2682**COURRIEL** info@mgchemicals.com**COURRIEL (Personne Compétente):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA—Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**


(Code d'accès : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

GRAISSE CONDUCTRICE D'ARGENT
8463
Section 2 : Identification des Dangers
Classification des Matériaux Chimiques Dangereux
Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Danger pour le Milieu Aquatique Chronique	1	Attention	Environnement

Éléments d'Étiquette

Mention	ATTENTION
Symboles	Mention de Danger
	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Prévention	Conseils de Prudence
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Conseils de Prudence
P391	Recueillir le produit répandu.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Critères HCS2012	Mention de Danger / Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Argyrie	L'exposition à long terme à la poudre ou aux composés d'argent peut entraîner une décoloration irréversible bleu-gris de la peau.	Sans objet	Sans objet

GRAISSE CONDUCTRICE D'ARGENT
8463
Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(Poids)
7440-22-4	argent	61-67%
63148-62-9	diméthylpolysiloxane ^{a)}	30-34%
1333-86-4	noir carbone	3-5%

a) Composant non dangereux

Section 4 : Premiers Soins
Condition d'Exposition *Code SGH: Conseils de Prudence*

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	P304 + P340
Symptômes Immédiat	<i>Faible toxicité—sans symptômes ou effets néfastes connus</i>
Intervention	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338
Symptômes Immédiat	<i>Faible toxicité—légère irritation, rougeur</i>
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
EN CAS D'INHALATION	P302 + P352
Symptômes Immédiat	<i>Faible toxicité—sans symptômes ou effets néfastes connus</i>
Intervention	Laver abondamment à l'eau.
EN CAS D'INGESTION	P301 + P330 + P331, P314
Symptômes Immédiat	<i>Faible toxicité—sans symptômes ou effets néfastes connus</i>
Intervention	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

GRAISSE CONDUCTRICE D'ARGENT**8463****Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie**

Moyens d'extinctions	Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.
Danger Spécifiques	À des températures supérieures à 150 °C [302 °F], du formaldéhyde peut être généré en présence d'oxygène. Le formaldéhyde est classé comme un cancérigène pour l'homme, un sensibilisant cutané et respiratoire, et comme un irritant pour les yeux et la gorge.
Produits de Combustion	Produit des oxydes de carbone (CO, CO ₂), des oxydes de bore, trifluorures de bore, oxydes de soufre (SO _x), fluorure d'hydrogène (HF), fluoroborate stanneux.
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Ce produit rend les surfaces glissantes, et doit être soigneusement nettoyé.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.
Méthode de Confinement	Sans objet—pas aisément apte à l'écoulement
Méthode de Nettoyage	Collecter le lubrifiant dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Essuyer les résidus avec des serviettes essuie-tout et placer les serviettes sales dans le récipient à déchets. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

GRAISSE CONDUCTRICE D'ARGENT
8463
Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Manutention	Porter des gants de protection et de protection des yeux. Recueillir le produit répandu.
Stockage	RECOMMANDATION : Conserver dans un endroit sec et propre, loin des substances incompatibles.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle
Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
argent (poussières de métal, brouillard), (métal), (Ag et ses composés) (métal, poussière,	ACGIH	0.1 mg/m ³	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	0.01 mg/m ³	Non établi
	Canada AB	0.1 mg/m ³	Non établi
	Canada BC	0.01 mg/m ³	0.03 mg/m ³
	Canada ON	0.1 mg/m ³	Non établi
	Canada QC	0.1 mg/m ³	Non établi
nior carbone ^{a)}	ACGIH	3.5 mg/m ³	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	3.5 mg/m ³	Non établi
	Canada AB	3.5 mg/m ³	Non établi
	Canada BC	3 mg/m ³	Non établi
	Canada ON	3.5 mg/m ³	Non établi
	Canada QC	3.5 mg/m ³	Non établi

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins).

Les limites d'exposition d'ACGIH1, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Limits from the RTECS database² and from suppliers' SDSs were also consulted. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Poussière respirable

Suite de section sur la page suivante

GRAISSE CONDUCTRICE D'ARGENT**8463****Paramètres de Contrôles****Ventilation**

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Puisque le noir de carbone est lié au mélange liquide, il ne présente pas de danger dans l'air sous conditions d'utilisation normale.

Equipment de Protection Individuelle**Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monoocales de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau

En cas de contact probable, porter des gants de protection en nitrile ou d'autres gants résistants aux produits chimiques.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire

Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs et aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

GRAISSE CONDUCTRICE D'ARGENT**8463****Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques**

État Physique	Solide	Limite Inférieure d'Inflammabilité	Pas disponible
Apparence	Gris foncé, pâte	Limite Supérieure d'Inflammabilité	Pas disponible
Odeur	aucun	Pression de Vapeur @20 °C	0.13 kPa [1 mmHg]
Seuil d'Odeur	Pas disponible	Densité de Vapeur	>1 (Air = 1)
pH	Pas disponible	Densité Relative @25 °C	2.29
Point de Fusion/ Point de Congélation	Pas disponible	Solubilité Dans l'Eau	Insoluble
Point Initial d'Ébullition	>200 °C [>392 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Pas disponible
Point d'Éclair	300 °C [572 °F]	Température d'Auto-inflammation	Pas disponible
Taux d'Évaporation	<1 (ButAc = 1)	Température de Décomposition	Pas disponible
Inflammabilité	Ininflammable	Viscosité @25 °C	>20.5 mm ² /s

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	<p>Réagit avec les acides pour former du gaz d'hydrogène inflammable.</p> <p>Réagit violemment avec les peroxydes d'hydrogène pour former de l'oxygène gazeux.</p> <p>La réaction avec l'ammoniac peut former des composés explosifs une fois sèche.</p> <p>Réagit avec l'acétylène pour former des composés sensibles aux chocs.</p>
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les flammes nues, les températures excessives, et les substances incompatibles.

Suite de section sur la page suivante

GRAISSE CONDUCTRICE D'ARGENT**8463**

Matériaux Incompatibles	Agents oxydants forts, agent réducteur, acides forts, bases fortes
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques**Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

Yeux	Peut causer une légère irritation des yeux et des rougeurs.
Peau	Faible toxicité—sans symptômes ou effets néfastes connus
Inhalation	Faible toxicité—sans symptômes ou effets néfastes connus
Ingestion	Faible toxicité—sans symptômes ou effets néfastes connus
Chronique	L'exposition à long terme à la poudre ou aux composés d'argent peut entraîner une décoloration irréversible bleu-gris de la peau.

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
argent	>5 g/kg Cobaye	≥2 000 mg/kg Lapin	5.16 mg/L Rat 4 h (poussière)
diméthylpolysiloxane	>5 000 mg/kg Rat	>10 000 mg/kg Lapin	>535 mg/L Rat
noir carbone	>15 g/kg Rat	>3 g/kg Lapin	Pas disponible

Note : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS² et d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions/irritation des yeux	Peut provoquer une légère irritation oculaire. Contient des particules mécaniquement abrasives.

Suite de section sur la page suivante

GRAISSE CONDUCTRICE D'ARGENT**8463**

Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité
(risque de cancer)

Puisque le noir de carbone est lié au mélange liquide, il ne présente pas de danger (de poussières, de brouillard, de pulvérisation) dans l'air sous conditions d'utilisation normale.

Noir de Carbone [No. CAS 1333-86-4]

C.I.R.C Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme

ACGIH A4 : Non classable comme cancérogène pour l'humain.

CA Prop. 65 (California Proposition 65) : Répertoire comme carcinogène (aéroportée, particules libres de taille respirable)

NTP (National Toxicology Program) : Non répertorié

Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction
(risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité
(risque pour la malformation des fœtus)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxique pour certains organes cibles — exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxique pour certains organes cibles — exposition répétées

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il n'y a pas de composant de catégorie 1; et la viscosité cinématique du mélange est de $>20.5 \text{ mm}^2/\text{s}$ à $40 \text{ }^\circ\text{C}$.

GRAISSE CONDUCTRICE D'ARGENT**8463****Section 12 : Données Écologiques**

Les critères du Code IMDG, les fiches signalétiques des matières premières, ainsi que les données de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>) ont été utilisés pour appuyer la classification.

Contient des particules d'argent de taille inférieure à 1 mm mais supérieure à 100 nm (supérieure aux nanoparticules), qui libèrent des niveaux d'argent ionique qui sont très toxiques pour l'environnement. Bien que l'argent massif soit insoluble dans l'eau, les poudres d'argent sont considérées comme suffisamment solubles pour donner lieu à un risque écologique par les régulateurs de l'UE.

Selon les données disponibles, ni le diméthylpolysiloxane ou noir carbone ne sont classés comme substances toxiques pour l'environnement selon les critères SGH.

Écotoxicité Aiguë

Catégorie 1

Très toxique pour les organismes aquatiques

Écotoxicité Chronique

Catégorie 1

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Biodégradation

Non biodégradable

Autres Effets

Contenu de Composé Organique Volatile (COV) = 31% [712 g/L]

GRAISSE CONDUCTRICE D'ARGENT**8463****Section 13 : Données sur l'Élimination**

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport**Voie Terrestre**

Référez aux Règlements TMD (Réglementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Tailles inférieures à 450 kg
8463-7G
NON RÉGLEMENTÉ dans le TDG
par la disposition particulière 99(2)

À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT

Numéro UN : UN3077

Appellation Réglementaire :

Tailles de 5 kg ou moins
Cat No : 8463-7G
NON RÉGLEMENTÉ dans 49 CFR
Par l'exception 171.4 (c)(2)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(particules d'argent <1 mm)

Classe : 9

Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : Oui

Disposition Particulière 99(2) : Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.

Suite de section sur la page suivante

GRAISSE CONDUCTRICE D'ARGENT**8463****Voie Aérienne****Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.**

Tailles de 5 kg ou moins

8463-7G

NON RÉGLEMENTÉ

Sur le bordereau d'expédition, écrire

:

« Non réglementé selon la disposition particulière A197 ».

Disposition Particulière A197 : Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou interne de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas assujettis à la présente Règlementation à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

Voie Maritime**Référez au Règlement IMDG.**

Tailles de 5 kg ou moins

8463-7G

NON RÉGLEMENTÉ

Selon 2.10.2.7

2.10.2.7 : Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieure inférieure ou égal à 5 L pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieur ou égale à 5 kg pour les solides, ne sont soumises à aucune autre disposition du présent code à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales des 4.1.1.1 , 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

GRAISSE CONDUCTRICE D'ARGENT**8463****Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

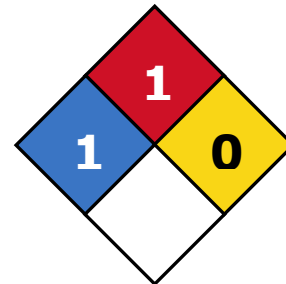
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA**Autres Classifications****Codes® HMIS**

SANTÉ :	*	1
INFLAMMABILITÉ :		1
RISQUE PHYSIQUE :		0
PROTECTION PERSONELLE :		

CODES 704 NFPA®

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertorié comme un polluant atmosphérique dangereux.

Suite de section sur la page suivante

GRAISSE CONDUCTRICE D'ARGENT**8463****EPCRA** (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit ne contient pas de produits qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.)

Ce produit contient du noir de carbone qui est une substance répertoriée comme cancérigène quand en suspension dans l'air, sous forme de particules libres de tailles respirables.

Europe**RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations**Préparé par** le département de réglementation de MG Chemicals**Date de Révision** 17 septembre 2019**Annule et Remplace** 29 novembre 2016**Changement Effectué** : Nouvelle version.**Références**

1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®)

Suite de section sur la page suivante

GRAISSE CONDUCTRICE D'ARGENT**8463****Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produits. Des notes d'application, instructions, et FAQs se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : 1-905-331-1396

Adresses

<i>Fabrication & Support</i>	<i>Siège Social</i>
1210 Corporate Drive	9347-193rd Street
Burlington, Ontario, Canada	Surrey, British Columbia, Canada
L7L 5R6	V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources sûr, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.